

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le treize juin deux mille vingt-cinq à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 30
DATE DE LA CONVOCATION	06/06/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/06/2025

OBJET :

**Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Aménagement d'une contre-allée -
Avenue du Clos de Charance**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , M. Christophe PIERREL , M. Eric GARCIN , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, M. Olivier BUTEUX procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Alain BLANC, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON, M. Nicolas GEIGER procuration à M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Elie CORDIER

Absent(s) :

Mme Charlotte KUENTZ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La commune a entrepris de réaliser le tronçon manquant de la contre-allée le long de l'Avenue du Clos de Charance.

Les négociations amiables de plusieurs riverains ont abouti.

Dans ce cadre, un accord a été trouvé avec :

- l'indivision démembrée existant entre Monsieur Henri JOUBERT, Usufruitier, et Mesdames GAUTHIER Maureen, JOUBERT Sylvie ainsi que Messieurs JOUBERT David et GAUTHIER Flavien, tous Nu-Propriétaires indivis, propriétaire de la parcelle cadastrée Section EH, numéro 408 ;
- Madame Sylvie JOUBERT, propriétaire de la parcelle cadastrée Section EH, numéro 405 ;
- Monsieur Henri JOUBERT, propriétaire de la parcelle cadastrée Section EH, numéro 662.

Il a été proposé et accepté d'acquérir une emprise totale d'environ 219 m² se ventilant comme suit :

- environ 25 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section EH, Numéro 408 ;
- environ 84 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section EH, Numéro 405 ;
- environ 110 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section EH, Numéro 662.

Ces acquisitions ont été convenues et acceptées à l'euro symbolique en contre-partie de :

- la prise en charge aux frais exclusifs de la Commune :
 - des travaux de busage du canal existant le long des propriétés susvisées ;
 - de la fourniture et des travaux de pose d'un regard d'eaux pluviales au débouché du chemin d'accès aux propriétés susvisées et de la future contre-allée ;
 - de la taille de la haie existante avec obligation de conservation de celle-ci ;
 - de la fourniture des matériaux et des travaux d'aménagement d'une murette d'une hauteur de 0,30m surmontée d'une clôture type grillage soudé d'une hauteur de 1,50m (hauteur totale 1,80m) en limite séparative de la future contre-allée et du surplus des parcelles restant les propriétés des vendeurs ;
 - de tous les frais afférents à l'opération dont les frais d'établissement des documents de division foncière par le géomètre-expert ;
- l'engagement sans réserve de la Commune :
 - de conservation de la haie existante (voir ci-dessus) ;
 - d'implantation de la voie cyclable entre les coffrets électriques et l'intérieur de la haie ;
 - de la conservation du poteau EDF à son emplacement actuel ;
 - de l'absence d'aménagement d'éclairage public en sus du candélabre existant ;
 - de rétrocession, au profit de Monsieur Henri JOUBERT, d'une bande d'une largeur de 1,00 mètre le long de la limite OUEST entre sa propriété cadastrée EH 662 et la parcelle cadastrée EH 688 dont la préemption par la Commune est en cours de finalisation.

Compte tenu des caractéristiques de l'opération, le Service de France Domaine n'a pas été consulté.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 03 et 05 Juin 2025 :

Article 1 : d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, et avec prise en charge par la Commune des contreparties et engagements listés ci-dessus :

- auprès de l'indivision JOUBERT-GAUTHIER ci-dessus plus amplement identifiée, d'une emprise d'environ 25 m² à détacher de la parcelle actuellement cadastrée Section EH Numéro 408,
- auprès de Madame Sylvie JOUBERT, d'une emprise d'environ 84 m² à détacher de la parcelle actuellement cadastrée Section EH Numéro 405,
- auprès de Monsieur Henri JOUBERT, d'une emprise d'environ 110 m² à détacher de la parcelle actuellement cadastrée Section EH Numéro 662.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents qui seront pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

La Conseillère Municipale Déléguée



Mélissa FOULQUE

Le Secrétaire de Séance



Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 20 JUN 2025

Affiché ou publié le : 20 JUN 2025

Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Aménagement d'une contre-allée - Avenue du Clos de Charance



